

SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

SSIAP 3 - RECYCLAGE

Le SSIAP 3 assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Il doit avoir suivi la formation correspondante et satisfaire aux épreuves de certification, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.

La certification professionnelle SSIAP3 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, Code RS 1402 est certifiée par le Ministère de l'Intérieur.

Les **objectifs pédagogiques** permettent de maintenir ses compétences et son employabilité de chef de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

Délais d'accès : Selon places restantes : 20 jours

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité ou contre-indication médicale

Durée de validité

Le SSIAP 3 est valable **36 mois**. A l'issue de ces 3 ans, le titulaire du SSIAP 3 devra effectuer :

- Un **recyclage** : si la validité du SSIAP 3 est inférieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme et qu'il peut justifier de 1607 heures d'activité en tant que SSIAP 3 sur les 36 derniers mois.
- Une **remise à niveau** : si la validité du SSIAP 3 est supérieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou qu'il ne peut justifier de 1607 heures d'activité en tant que SSIAP 3 sur les 36 derniers mois.

Modalités pédagogiques : synchrone alterne en présentiel :

méthode affirmative vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

méthode expérientielle vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

méthode interrogative vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

Moyens pédagogiques

- Ordinateurs et Vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Bac à feu écologique
- Documents audiovisuels
- Supports de cours individuels
- Exposés / débats
- Travaux pratiques et mises en situation

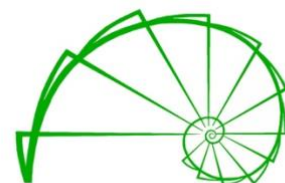
Évaluations

L'évaluation est en formation continue, sanctionné par une évaluation sous forme de QCM. Dans le cas d'une défaillance notoire au cours d'une action de formation, une remise à niveau sera proposée.

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants

Certification

Attestation délivrée par le Centre de formation
Document de synthèse remis aux stagiaires



GPS FORMATION

DUREE

21 heures

PRE-REQUIS

Titulaire des diplômes SSIAP 3 de moins de 3 ans ou d'une équivalence ou des diplômes "ERP3" et "IGH3" ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3

Avoir exercé l'emploi SSIAP3 pendant 1 607h durant les 36 derniers mois.

Qualification de secourisme en cours de validité

LIEU

Dans nos locaux

PUBLIC

15 stagiaires maximum selon le niveau

Chef de service de sécurité incendie dans les ERP et IGH

LEGISLATION

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH

HABILITATION

Centre agréé par la Préfecture de Vendée n° agrément 0011



GPS FORMATION

5 bis rue Marcel Dassault – Olonne sur Mer - 85 340 Les Sables d'Olonne

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00011 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2025-11-24-20200 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 222119

www.gps-safi.fr email : direction.gpsformation@gps-safi.fr

Mise à jour le 1er mars 2022

Programme de la formation SSIAP 3 - Recyclage

Contenu pédagogique

Réglementation

- Règlement de sécurité dans les ERP
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le Code du Travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié

Notions de droit civil et de droit pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Fonction maintenance

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques
- Différents types de contrats
- Normalisation

Étude de cas

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan

L'accessibilité des personnes handicapées

- Les dispositions réglementaires :
 - Les commissions accessibilité
 - Les exigences réglementaires générales
 - Les exigences dimensionnelles et qualitatives
 - Autorisation de travaux
 - Visite, réception par commission d'accessibilité

Analyse des risques

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Évaluation des risques de travaux par points chauds

Moyens de secours

- Moyens d'extinction incendie
- Moyens d'alerte et de secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI

Contact informations pédagogiques / Référent handicap

François PAPIN : Responsable d'exploitation – direx.gpsformation@gps-safi.fr

Anthony GREFF : Responsable pédagogique – formation@gps-safi.fr

Téléphone : 09 81 85 86 28

Tarifs

Tarif individuel (formation en présentiel dans vos locaux quel que soit l'effectif entre 4 et 15 stagiaires) dans nos locaux : 600 € (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)



REPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



GPS FORMATION

Mise à jour le 1er mars 2022

5 bis rue Marcel Dassault – Olonne sur Mer - 85 340 Les Sables d'Olonne
SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00011 – APE 8559 A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire
N° CNAPS FOR-085-2025-11-24-20200 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 222119
www.gps-safi.fr email : direction.gpsformation@gps-safi.fr